

LE PHALANSTÈRE

Condé a été, au XIX^e siècle, le lieu d'une expérience de coopérative agricole, fondée sur les principes du philosophe Charles Fourier, créée par le Docteur A. Baudet Dulary, député de Seine et Oise et J. Devay, agriculteur à Condé, sur une superficie de 470 ha s'étendant de la Christinière à la Chesnaye.

Ce phalanstère, dénommé « la colonie sociétaire » fut occupé, en 1832, par 60 colons et 150 journaliers qui défrichèrent le terrain, plantèrent des arbres, édifièrent une briqueterie, réparèrent le moulin, existant depuis le XVII^e siècle, et commencèrent à construire le phalanstère. Ce bâtiment, qui ne sera jamais terminé, sera transformé en château au Rouvray et démoli en 1972. Il ne reste donc aucune trace architecturale du phalanstère.

L'expérience fouriériste se solda par un échec par suite de l'absence de versements de fonds extérieurs. Sa liquidation fut prononcée en avril 1836 et la Christinière rendue à J. Devay. Le reste du domaine resta la propriété de A. Baudet Dulary. En 1846, il fit construire pour sa famille nombreuse une maison en face du moulin de la Chesnaye.

LA COLONIE

A. Baudet Dulary détacha 36 ha pour construire une cartonnerie (actuelle Colonie) qui ne connut pas d'activité industrielle réelle. Dès 1860, une société civile immobilière est constituée grâce à des sympathisants fouriéristes et existe encore aujourd'hui avec 26 membres qui essaient de faire perdurer l'esprit fouriériste.



Grille d'entrée du Rouvray



Amanite tue-mouches

SOYEZ RESPECTUEUX DES RECOMMANDATIONS DU RANDONNEUR

« Le randonneur ne laisse derrière lui, que la trace de ses semelles »

- Avant de partir seul, signaler son itinéraire à une tierce personne
 - Se renseigner sur les périodes de chasse
 - Tenir les chiens en laisse
 - Ne rien jeter, emporter ses déchets
 - Ne pas allumer de feu
 - Respecter les propriétés privées
 - Respecter la faune et la flore en les observant uniquement et rester silencieux et discret
 - Rester prudent lors de franchissements d'axes routiers
 - Observer en tout lieu et toute circonstance le Code de la Route
 - En vélo : porter un casque et dépasser avec précaution
- les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires

EN CAS D'ACCIDENT

Prévenir les secours, dès que possible :

- 112 : N° d'urgence européen (24h / 24)
- 15 : SAMU - 17 : Gendarmerie - 18 : Pompiers

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
OFFICE DE TOURISME DU PAYS HOUDANAIS
4, Place de la Tour - 78550 HOUDAN
Tél. 01 30 59 53 86 - Mél : otph@cc-payshoudanais.fr
Site : www.cc-payshoudanais.fr



Retrouvez le patrimoine naturel, culturel, architectural
ou encore les artistes, artisans et producteurs locaux
dans notre guide touristique.

Signalez-nous au plus vite toute difficulté majeure
rencontrée sur le parcours.



Vallée de la Vesgre
ADAINVILLE
CONDE SUR VESGRE

Entre Chesnaye et Rouvray



pâturages vers la Nisoterie



7,5 km - 2h30 (sur la base de 3km/h)

Parking : sur la D936, à 2200 m de la sortie de Condé vers Saint-Léger, à droite de la route, immédiatement avant la grille d'entrée du Rouvray

Conception graphique : trente-fevrier@orange.fr - Optimum Impression



Sous-bois de la forêt de Rambouillet



- 1 Départ du parking, après avoir stationné sur les côtés du chemin de façon à laisser le passage. Emprunter ce large chemin communal qui au début longe le Rouvray et traverse l'ancien territoire du phalanstère de Condé (voir regard sur le patrimoine).
- 2 Au Gué Porcherel (ancien moulin à gauche), prendre la route goudronnée à gauche. Passer sur trois ponts.
- 3 A l'entrée de la Basse Jaunière, tourner à gauche, route du Vivier. Cette route, d'abord bordée de propriétés privées, tourne à droite dans un cadre plus boisé.
- 4 A la sortie du virage, en début de ligne droite à environ 30 m, emprunter le chemin enherbé à gauche avant la fin du bois. Ce chemin en sous-bois, bordé d'une clôture sur sa droite, offre d'abord un paysage de lisière de forêt et permet de découvrir des pâturages. Il entre ensuite dans la forêt puis traverse un ru. Tourner à droite et suivre le chemin jusqu'à la route de la Chesnaye.
- 5 Prendre la route de la Chesnaye à gauche. Peu après l'entrée dans la forêt, à gauche, la Briqueterie, puis le moulin de la Chesnaye, à droite l'ancienne maison de M. Baudet Dulary (voir regard sur le patrimoine), puis à gauche, la Colonie, sont les témoins de l'ancien territoire du phalanstère. Avant de rejoindre la route de Saint-Léger, traverser encore trois fois la Vesgre.
- 6 Traverser la route de Condé / Saint Léger, avec précaution. Emprunter la piste cyclable sur une dizaine de mètres. Prendre à gauche le sentier étroit puis à 30 m, tourner à gauche dans un chemin enherbé.
- 7 Au croisement de larges chemins, prendre le chemin empierré de gauche. Arrivée face au parking de départ. Traverser prudemment la départementale pour rejoindre votre véhicule.

Eglise St Denis
 Cimetière
 Site remarquable
 Parking
 250 m



Allée de Marronniers



Route forestière des Barilletts